

Communiqué de presse de la Financière MESTRE et de Monsieur Jean-Claude YANA

**DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
INITIÉE PAR LA FINANCIÈRE MESTRE ET MONSIEUR JEAN-CLAUDE YANA
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ
ORCHESTRA-KAZIBAO**



Présenté par :



Prix de l'Offre : 6€ par action ORCHESTRA-KAZIBAO

Le présent communiqué relatif à l'Offre Publique d'Achat, dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 1^{er} août 2011 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF»), est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-16 du Règlement Général de l'AMF.

CETTE OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE
L'AMF

Le projet de Note d'Information établi par La Financière MESTRE et Monsieur Jean-Claude YANA est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais auprès du présentateur ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris.

1 Initiateurs

La Financière MESTRE et Monsieur Jean-Claude YANA, agissant de concert avec Monsieur Pierre MESTRE, Madame Chantal MESTRE et la Société IMM BE GE KG (« Concert Groupe Familial MESTRE »).

Pierre MESTRE est Président Directeur Général et principal actionnaire d'ORCHESTRA-KAZIBAO (directement et par l'intermédiaire de la Financière MESTRE).

2. Contexte de l'Offre

La société Financière MESTRE a acquis, le 12 juillet 2011, 146.836 actions de la société ORCHESTRA KAZIBAO auprès de la société GRAND WISH Limited, portant ainsi sa participation de 26,26% à 30,06%.

Simultanément Monsieur Jean-Claude YANA a fait l'acquisition de 50.000 actions auprès du même cédant et a porté sa participation de 0,13% à 1,42%.

Ces acquisitions ont été faites au prix de 6€ par action.

La Financière MESTRE a ainsi franchi à la hausse, le 12 juillet 2011, le seuil de 30% du capital et des droits de vote d'ORCHESTRA-KAZIBAO.

Le 12 juillet 2011, ORCHESTRA KAZIBAO a fait paraître un communiqué de presse informant le public des principales caractéristiques de l'opération et annonçant l'intention de la Financière MESTRE et M. Jean-Claude YANA de déposer une Offre Publique d'Achat au prix par action de 6€ sur la totalité des actions ORCHESTRA KAZIBAO non détenues par eux.

La déclaration de franchissements de seuils a été publiée, le 20 juillet 2011 (N° 211C1307).

Le projet d'Offre est déposé en application de l'article 234-2 du Règlement Général de l'AMF.

3. Prix de l'Offre

Le prix proposé par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre est de 6€ par action ORCHESTRA-KAZIBAO, est identique à celui payé par la Financière MESTRE et Jean-Claude YANA pour l'acquisition des 196.836 actions détenues par GRAND WISH Limited.

Synthèse des évaluations réalisées sur la base d'informations transmises par la Société et obtenues au terme de la mise en œuvre des méthodologies retenues:

Les travaux aboutissent à une valorisation moyenne de 4,86 € par action.

	Valorisation en €	Pondération
Cours de bourse historique	5,48	0,2
Transaction récente sur le cours de bourse d'Orchestra-Kazibao	6,00	0,2
Transactions sectorielles	3,24	0,2
Comparables	4,81	0,2
DCF	4,78	0,2
Moyenne	4,86	1,0

Méthodes de valorisation	en €	Le prix de 6 € représente une prime / décote de
Cours de bourse historique	5,48	9,6%
Transaction récente sur le cours de bourse d'Orchestra-Kazibao	6,00	0,0%
Transactions sectorielles	3,24	85,2%
Comparable	4,81	24,7%
DCF	4,78	25,4%

4. Le nombre et la nature des titres que l'initiateur s'engage à acquérir

- Nombre de titres visés par l'Offre publique d'achat :

1.044.630 actions sont visées par l'Offre puisque, sur les 3.358.369 actions qui composent le capital:

1. Des engagements de non apport ont été signés par le concert GOTLIB et par SCR CL CAPITAL INVEST qui représentent à eux deux 1.330.154 titres soit 34,47% du capital (en jaune dans le second tableau ci-après). Le concert Gotlib a fourni des justificatifs bancaires de la mise sous séquestre de ses titres (1.156.053) jusqu'à l'avis de résultat de l'Offre. Un engagement similaire a été obtenu de SCR CL Capital Invest, pour les 174.101 actions qu'il détient.

2. Ne sont pas concernés par l'Offre les 1.243.434 titres détenus par le concert Groupe Familial MESTRE ainsi que les 240.151 titres auto-détenus par ORCHESTRA-KAZIBAO dans la mesure où le Conseil d'Administration de la Société, convoqué en réunion le 29 juillet 2011, a décidé de ne pas apporter ces titres à l'Offre.

3. S'agissant des options de souscription d'actions attribuées : seules les options de souscriptions détenues par Monsieur Jean-Claude YANA sont exerçables à la date du dépôt de la présente note et seront exerçables durant la période de l'Offre. Toutefois, et en tant qu'initiateur, Monsieur Jean-Claude YANA s'engage à ne pas exercer ses options de souscription d'actions pendant tout la durée de l'Offre.

Répartition du capital d'ORCHESTRA KAZIBAO au 13 juillet 2011 :

Au 13 juillet 2011		Classification	Nombre d'actions et équivalent	en %
Catégorie d'actionnaires				
Pierre Mestre		Concert Groupe familial Mestre	1 273	0,03%
Chantal Mestre			10	0,0003%
Financière Mestre sarl			1 160 153	30,07%
IMM BE GE KG			27 084	0,70%
Jean-Claude YANA			54 914	1,42%
Marcel Gotlib		Concert Gotlib	60 326	1,56%
Charles Gotlib			60 326	1,56%
William Gotlib			60 326	1,56%
Batia Grinwald			60 326	1,56%
Magogest CVA			182 050	4,72%
Chargogest CVA			182 051	4,72%
Wigogest CVA			182 050	4,72%
Bagogest CVA			182 050	4,72%
Vegotex International NV			126 548	3,28%
Gestico BVBA			60 000	1,56%
SCR CL CAPITAL INVEST		Investisseur français	174 101	4,51%
FCP Découvertes		Investisseurs français	114 712	2,97%
SORIDEC SA			79 546	2,06%
FCPI OTC INNOVATION 3			64 796	1,68%
Autres investisseurs			93 162	2,41%
DIVERS ACTIONNAIRES			Flottant	692 414
Orchestra		Auto détention	240 151	6,22%
Total actionnaires			3 858 369	100,00%

En définitive, les titres composant le capital au 13 juillet 2011, les titres séquestrés et les titres visés par l'Offre sont :

	Nombre de titres détenus dans le capital d'ORCHESTRA- KAZIBAO	Titres séquestrés	Titres pouvant être apportés à l'Offre	Observations
Concert Groupe familial MESTRE	1 243 434	0	0	Initiateur
Concert GOTLIB	1.156.053	1.156.053	0	Titres séquestrés
SCR CL CAPITAL INVEST	174.101	174.101	0	Titres séquestrés
Auto-détention	240.151	0	0	Titres non apportés par décision du conseil d'administration du 29 juillet 2011
Autres actionnaires	1.044.630	0	1.044.630	Titres visés par l'offre
Totaux	3.858.369	1.330.154	1.044.630	

- Date du transfert de propriété des titres apportés à l'Offre :

Au jour de la cession durant la période de l'Offre

- Date du paiement des titres apportés à l'Offre :

Il s'agira d'une transaction de bourse avec règlement livraison sous 3 jours de négociation.

- Modalités /caractéristiques de l'Offre :

La présente Offre est une offre publique obligatoire déposée suite au franchissement du seuil de 30% de détention de titres du capital par la Financière MESTRE, donc en application de l'article 234-2 du Règlement Général de l'AMF (Arrêté du 31 janvier 2011).

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF et aux termes d'une lettre de dépôt en date du 1^{er} août 2011, ARKEON Finance, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF sous la forme d'une Offre Publique d'Achat portant sur 1.044.630 actions ORCHESTRA-KAZIBAO non encore détenues directement ou indirectement par l'Initiateur et le concert Groupe Familial MESTRE.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, ARKEON Finance, agissant en qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Une note en réponse sera ensuite déposée auprès des services de l'AMF pour obtention d'un visa.

L'AMF publiera sur son site internet une déclaration de conformité relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

Cette déclaration de conformité emportera visa de la note d'information.

La note d'information ayant ainsi reçu le visa de l'AMF et le document "Autres Informations" visé à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatifs à la Financière MESTRE et à ORCHESTRA-KAZIBAO seront tenus gratuitement à la disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, auprès d'ARKEON Finance, d'ORCHESTRA KAZIBAO, et de la Financière MESTRE. Ces documents seront également disponibles sur le site internet de l'AMF, d'ORCHESTRA KAZIBAO, et de la Financière MESTRE.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités de l'Offre et son calendrier.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 25 jours de négociation au moins puis réouverte durant 10 jours au moins. ARKEON Finance, agissant pour le compte de l'Initiateur, s'engage irrévocablement à acquérir en bourse, au prix de 6 euros par action, toutes quantités d'actions ORCHESTRA KAZIBAO qui seront présentées sur le marché, pendant la durée de l'Offre.

Les actions ORCHESTRA KAZIBAO détenues sous la forme nominative devront être converties au porteur pour être présentées à l'Offre. En conséquence, pour répondre à l'Offre, les détenteurs d'actions ORCHESTRA KAZIBAO inscrites en compte nominatif devront demander, dans les meilleurs délais, l'inscription de leurs actions sous la forme au porteur chez un intermédiaire habilité.

Les actions ORCHESTRA KAZIBAO apportées à l'Offre devront être libres de tout nantissement, gage, et d'une manière générale, ne devront faire l'objet d'aucune restriction concernant le transfert de leur propriété. La Financière MESTRE et M. Jean-Claude YANA se réservent le droit d'écarter toutes les actions ORCHESTRA KAZIBAO apportées à l'Offre, qui ne respecteraient pas cette condition.

Les actionnaires d'ORCHESTRA KAZIBAO qui souhaiteraient apporter leurs actions dans les conditions proposées dans le cadre de l'Offre devront remettre à leur intermédiaire financier dépositaire de leurs actions (établissement de crédit, entreprise d'investissement...) un ordre de vente irrévocable, en utilisant le modèle mis à leur disposition, au plus tard le jour de la clôture de l'Offre.

Le règlement-livraison sera effectué à l'issue de la période d'offre, les frais de courtage demeurant à la charge de l'actionnaire apportant ses titres à l'Offre. Le membre du marché acheteur agissant pour le compte de l'Initiateur est ARKEON Finance.

L'initiateur ne stipule pas, dans son Offre, de conditions d'obtention d'un certain nombre de titres, exprimé en pourcentage du capital ou des droits de vote, en deçà duquel l'Offre n'aura pas de suite positive.

L'initiateur n'a pas déposé de projet d'offre sur des sociétés distinctes.

Le projet d'Offre ne fait pas l'objet, au titre du contrôle des concentrations, d'une notification à la Commission européenne, au ministre chargé de l'économie, à l'autorité compétente à cet égard d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre des États-Unis.

Le projet d'Offre ne prévoit pas la remise de titres à émettre.

6. Le calendrier prévisionnel de l'offre

1 ^{er} août :	Dépôt du projet d'Offre Publique d'achat auprès de l'AMF
29 août:	Dépôt de la note en réponse
6 septembre :	Décision de conformité de l'Offre emportant visa de la note d'information
8 septembre :	Publication de la note d'information définitive
9 septembre :	Ouverture de l'Offre
13 octobre :	Clôture de l'Offre
17 octobre :	Résultats de l'Offre
20 octobre :	Réouverture de l'Offre
3 novembre :	Clôture de l'Offre réouverte
5 novembre :	Publication de l'avis de résultat

7. Les conditions de financement de l'opération, et leurs incidences sur les actifs, l'activité et les résultats des sociétés concernées

L'acquisition de la totalité des actions d'ORCHESTRA-KAZIBAO susceptibles d'être apportées à l'Offre (soit 1.044.630 actions) représenterait, sur la base d'un prix d'Offre de 6 euros par action, un montant maximal de 6.267.780 euros hors frais divers et commissions.

L'Offre sera financée en intégralité comme suit:

. La financière MESTRE financera l'Offre à hauteur de 5.200.000€ et va, à cette fin, souscrire un emprunt.

. Jean-Claude YANA financera l'Offre, sur ses ressources propres, pour le surplus c'est-à-dire à hauteur de 1.067.780€ si l'ensemble des 1.044.630 titres sont apportés.

- Impact envisagé de l'Opération sur la répartition du capital et des droits de vote de d'ORCHESTRA KAZIBAO, en prenant en compte le nombre maximal de titres émis (soit 1.044.630 titres):

Catégorie d'actionnaires	Situation actuelle		Après l'Offre si l'ensemble des 1.044.630 titres sont apportés	
	Nombre d'actions et droits de vote	en %	Nombre d'actions et droits de vote	en %
Concert Groupe familial MESTRE	1 243 434	32,23%	2 288 064	59,30%
Concert GOILIB	1 156 053	29,96%	1 156 053	29,96%
SCR CL CAPITAL INVEST	174 101	4,51%	174 101	4,51%
Orchestra	240 151	6,22%	240 151	6,22%
Société	3 858 369	100%	3 858 369	100,00%

8. Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir

Cadre du rapprochement des deux sociétés (marchés visés, parts de marché, nombre de personnes employées, taille du nouvel ensemble)

La mise en œuvre de l'Offre ne s'inscrit pas dans un contexte de changement de l'orientation stratégique du développement de la Société.

Poursuite de l'activité de la société visée / Orientation en matière d'emploi / Organisation du groupe au niveau industriel et au niveau de ses instances dirigeantes

La présente Offre ne modifie en rien la poursuite des activités de la société dont les titres sont concernés par l'Offre et des activités de l'initiateur.

Avantages pour les deux sociétés et leurs actionnaires d'une telle opération

Pour le concert Groupe Familial MESTRE: Perspective d'un renforcement de participation voire perspective de détenir la majorité des titres et droits de vote d'ORCHESTRA-KAZIBAO et disposer ainsi d'un contrôle renforcé de la Société.

Pour les autres actionnaires: Un renforcement de la stabilité du contrôle de la Société.

Perspective ou non d'une fusion

Aucune fusion n'est envisagée.

Perspective d'une Offre publique de retrait

Un retrait de la cote n'est pas envisagé.

9. Rapport de l'expert indépendant

Le Conseil d'Administration d'ORCHESTRA-KAZIBAO nommera un expert indépendant. Les conclusions de cet expert indépendant seront incluses dans la note en réponse d'ORCHESTRA-KAZIBAO (dont le projet sera déposé au plus tard le 29 août 2011 auprès de l'AMF).

10. Contact presse

Contact : Benjamin LEHARI, ACTIFIN

Email : blehari@actifin.fr

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une Offre au Public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que le France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Financière MESTRE et Monsieur Jean-Claude YANA déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.